

DECRET N° 2014-325 DU 20 MAI 2014

portant nomination au Ministère des Travaux
Publics et des Transports

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2010-05 du 03 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2012-376 du 06 novembre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Sur** proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 avril 2014,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère des Travaux Publics et des Transports, les personnes dont les noms suivent :

- Secrétaire Général Adjoint du Ministère : Monsieur **Adrien Vignon ZOUNON** ;
- Conseiller Technique Juridique : Monsieur **Joseph Landry Josip MAKPONSE** ;
- Chargé de Mission : Monsieur **Timothée ADJIGBE** ;
- Directeur des Ressources Financières et du Matériel : Monsieur **Isidore HOUNHUEDO** ;
- Directeur du Centre National de Sécurité Routière : Monsieur **Sylvain ZOHOUN** ;
- Directeur Général du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics : Monsieur **Akinlola Comlanvi Isidore AKIBODE** ;
- Directeur Général des Transports Terrestres : Monsieur **Richard Venance GANDAHO** ;
- Directeur Général de l'Organisation Commune des Chemins de fer Bénin-Niger : Monsieur **Souleymane ISSAKOU** ;
- Directeur Départemental des Travaux Publics et des Transports Atlantique-Littoral : Monsieur **Gilbert Sonagnon AHOUANSON** ;
- Directeur Départemental des Travaux Publics et des Transports/Ouémé-Plateau : Monsieur **Hadilou Michel ALAYE** ;
- Directeur Départemental des Travaux Publics et des Transports/Zou-Collines : Monsieur **Amouzoun Marcel DA-GBADJI** ;

Article 2 : Les intéressés devront prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de leur patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de leurs fonctions conformément à la loi.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 20 mai 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre des Travaux Publics et des
Transports,



Natondé AKE

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR.. 6 ; AN.. 2 ; CC.. 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ; MDAEP 07 MEF 04; AUTRES MINISTERES
25 ;SGG..4 ; INSAE..4 ; DGB-MEF-DGDDI-DGID..5 ; BN-DAN-DDL..3 ; GCONB-DCCT..2 ;INTERESSES : 10 ;
IGAA-IGF..2 ; UAC-FASEG- ENEAM..3 ; JORB..1